

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2023-E-069**

**Réunion plénière du 5 décembre 2023
Avis relatif à la demande d'intégration de sites géologiques à la Stratégie Aires
Protégées (SAP)**

Lors de la réunion plénière du 5 décembre 2023, le CSRPN a adopté, sur proposition de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG), l'avis suivant :

Considérant

- la liste des sites d'intérêt géologique prioritaires à protéger établie par la Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG),
- l'état actuel d'avancement de la Stratégie Aires Protégées dans les départements,
- l'avis de la CRPG lors de sa réunion du 17 octobre 2023,
- l'intérêt international majeur des stratotypes et GSSP (Global Boundary Stratotype Section and Point, Points Stratotypiques Mondiaux) souligné par l'article de Bruno Galbrun et al., 2022. Les Points Stratotypiques Mondiaux (PSM) de France. Géochronique, 2022, 63p. hal-03808545,
- la responsabilité particulière de la France dans la protection et la valorisation de ces sites reconnus d'importance mondiale par la communauté scientifique internationale, et validés par la Commission internationale de stratigraphie de l'Union internationale des sciences géologiques (IUGS, www.iugs.org),

Lors de sa session du 05 décembre 2023, **le CSRPN demande** la mise en place sans délai d'un statut de protection pérenne et fort (réserve naturelle ou arrêté de protection de site d'intérêt géologique) sur tous les sites géologiques concernés par des stratotypes et GSSP (Points Stratotypiques Mondiaux).

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

